

Amnesty: Les conclusions de l'enquête de l'ONU sur les homicides à Gaza doivent ouvrir la voie à la justice pour les crimes de guerre

28 février 2019



**AMNESTY
INTERNATIONAL**

En réaction aux conclusions du [rapport](#) publié par la commission d'enquête de l'ONU le 28 février 2019, qui affirme que les forces israéliennes ont pu commettre des crimes de guerre lors des manifestations qui ont eu lieu à Gaza l'an dernier en tirant délibérément sur des civils palestiniens, Saleh Higazi, directeur adjoint pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient à Amnesty International, a déclaré :

« Les conclusions de ce [rapport](#) font écho à celles d'Amnesty International : de nombreux homicides de manifestants palestiniens imputables aux forces israéliennes lors des manifestations de la « Grande marche du retour » en 2018 pourraient avoir été intentionnels et constituer des crimes de guerre.

« Ce rapport brosse un tableau accablant des forces israéliennes, qui ont tiré délibérément sur des enfants, des professionnels de santé, des journalistes et des personnes souffrant de handicaps, témoignant d'un mépris cruel et impitoyable pour le droit international humanitaire. Plus de 6 000 personnes ont été blessées par des tirs à balles réelles, ce qui a accru la pression sur le système de santé de Gaza déjà au bord de l'asphyxie. La plupart n'ont pas été autorisées à sortir de Gaza pour bénéficier des soins dont elles avaient besoin.

Les conclusions de ce rapport font écho à celles d'Amnesty International : de nombreux homicides de manifestants palestiniens imputables aux forces israéliennes lors des manifestations de la « Grande marche du retour » en 2018 pourraient avoir été intentionnels et constituer des crimes de guerre.

Saleh Higazi, directeur adjoint pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient à Amnesty International

« L'ONU doit désormais mettre en œuvre ses recommandations et recueillir des informations sur les auteurs présumés de ces agissements pouvant comparaître devant des mécanismes de justice nationale et internationale, notamment la Cour pénale internationale. Les responsables de ces crimes choquants doivent rendre des comptes.

« Les conclusions de ce rapport doivent ouvrir la voie à la justice pour les victimes de crimes de guerre et à la fin du cycle d'impunité pour les graves violations du droit international par les forces israéliennes dans les territoires palestiniens occupés. »

Source: [Amnesty](#)